



## Division Local Commercial

-----  
Par Antoine2c

bonjour

Je possède un local commercial de 170m<sup>2</sup> dans un village en Corse, ce village n'a pas de PLU.

je souhaite diviser ce local en deux locaux afin de les louer à deux locataires différents.

J'ai plusieurs questions :

-Peut-on couper un local commercial en deux sans autorisation ?

-Si il faut une autorisation : Quelle démarche suivre ? déposer un permis de construire ? une déclaration préalable ?

Merci beaucoup

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

La division ne nécessite pas d'autorisation, mais s'il faut modifier la façade ou l'accès ou autre élément extérieur, il faut une autorisation.

Pensez aussi à la séparation des circuits électriques et selon les types d'activité à la mise aux normes comme évacuation des fumées ou accès ERP.